
TIJANI BEN JEMAA: Le CCWG responsabilité. Et je vais maintenant donner la parole à Terry et ensuite, nous commencerons.

Terri, allez-y.

TERRY AGNEW: Merci Tijani. Aujourd'hui, pendant le webinaire, si vous voulez poser une question, nous vous demandons de poser cette question dans la partie de votre écran, qui est intitulée Q&A, question et réponse. Ensuite, nous aurons une session de questions et de réponses à la fin de notre téléconférence. Il y aura aussi une évaluation avec sept questions. S'il vous plait, restez à la fin de la téléconférence de façon à ce que nous puissions avoir votre opinion sur cette téléconférence, ce webinaire.

Je vais maintenant donner la parole à Tijani, qui va commencer la présentation.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup, Terry. Bien, donc aujourd'hui, nous avons trois personnes qui vont présenter. Le premier intervenant est Karen Mulberry qui va remplacer Grace Abuhamad pour la piste de travail numéro 2.

Donc, je voudrais ici vous dire que c'était un leader parfait, un parfait responsable pour le personnel, une personne très efficace, et je suis très triste que cette personne nous ait quitté, et je suis sûr maintenant que Karen va être très efficace aussi.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc, Karen va nous parler de tous les aspects organisationnels de la Piste de travail numéro 2 et ensuite, nous aurons deux autres présentateurs, qui sont des membres du CCWG Responsabilité, Cheryl Langdon-Orr et Sébastien Bachollet. Ils vont aborder les neuf thèmes de cette Piste de travail numéro 2 et les thèmes supplémentaires abordés lors de la Piste de travail numéro 1, c'est-à-dire le travail supplémentaire pour IRP.

Donc, nous avons dix thèmes qui vont être abordés, et je vais demander aux intervenants, à Cheryl et à Sébastien, de prendre cinq minutes par thème pour que nous ayons le temps de passer ensuite à la discussion et aux questions et aux réponses.

Merci beaucoup, et maintenant je vais donner la parole à Karen Mulberry. Karen, vous avez la parole.

KAREN MULBERRY:

Merci beaucoup, Tijani. Je ne sais pas très bien qui est responsable de passer les diapositives, à moins que ce soit moi. Bien. Donc, je vais essayer de suivre le rythme correctement. Bien. Je remplace ma collègue Grace, qui a fait un travail fantastique, et c'est un plaisir maintenant pour moi de travailler avec mes collègues.

Maintenant ce que je vais faire, c'est vous donner une idée un petit peu de l'organisation de la Piste de travail numéro 2, sur la façon dont le travail va continuer et progresser après la date actuelle. Nous allons faire une certaine planification pour voir comment nous allons gérer la quantité de travail et nous allons aborder les neuf différents thèmes que nous allons devoir aborder en même temps.

En ce qui concerne le champ d'application de ce travail pour la Piste de travail numéro 2, il va falloir aborder tous les thèmes. Et lors de la piste de travail numéro 1, nous avons abordé certains points. Maintenant, on va travailler sur certains points plus compliqués liés à la mise en œuvre de la transition des fonctions IANA et à la supervision des fonctions IANA. Donc, nous allons rentrer dans le détail et concernant certains domaines liés à l'ICANN et à l'organisation multipartite que l'ICANN doit devenir, au développement du multipartisme au sein de l'ICANN.

Je pense que tout le monde connaît ces thèmes, ces neuf thèmes. Il s'agit des thèmes qui étaient dans l'annexe numéro 12, et voilà les domaines donc que la Piste de travail numéro 2 va aborder davantage dans le détail. Je pense que Cheryl et Sébastien vont aborder ces thèmes pour vous. Voilà les neuf thèmes donc et l'ordre dans lequel ils ont été classés. Je vais vous expliquer un petit peu la façon dont – ah, j'ai un petit problème, la façon dont nous avons travaillé jusqu'à maintenant.

Nous avons travaillé en sous-groupes. Je sais que le CWG et d'autres groupes travaillent sur la transition des fonctions IANA ont abordé des thèmes particuliers, et les sous-groupes certaines parties de ces thèmes ; et cela a permis à chaque groupe de rentrer dans le détail concernant ces thèmes et de présenter ensuite cela, et d'aborder les discussions en sous-groupe. On a donc des débats avant de parvenir à un accord, etc.

Donc, ces sous-groupes étaient responsables du travail qu'ils recevaient. Ils discutaient, ils analysaient et ils parvenaient à un consensus de façon ensuite... Et ils travaillaient avec la liaison des organisations membres et

avec le Conseil d'administration. Et les co-présidents suivaient le travail de ces sous-groupes. Ils essayaient d'aider, de participer et de soutenir le travail de ces sous-groupes.

Les rapporteurs maintenant – nous avons travaillé avec une série de volontaires à partir de la réunion d'Helsinki et nous avons essayé d'obtenir davantage de volontaires pour donc alimenter ces différents groupes. Voilà ici, vous voyez les rapporteurs qui se sont portés volontaire au mois de juillet et lors de la dernière session de notre groupe de travail, vous voyez ici le nom des gens qui vont travailler sur les différents thèmes et ils ont une certaine expertise qui va leur permettre de contribuer au travail de ces groupes. Et c'est vraiment passionnant de voir que ces gens se sont proposés, se sont portés volontaire.

En ce qui concerne le calendrier maintenant, à Helsinki, lors de la réunion du CCWG, nous avons parlé de deux approches. Certains thèmes sont simples et demandent moins de temps pour développer des documents abordant ces thèmes, des documents de quelques pages. D'autres thèmes sont plus complexes, ils vont demander plus de temps et des rédactions plus longues, et davantage de compréhension. Ce sont donc des thèmes plus compliqués, et il va falloir voir le temps nécessaire pour chaque thème. Nous avons divisé cela en deux catégories pour avoir une meilleure approche.

Chaque sous-groupe va déterminer si les thèmes sont plus ou moins compliqués en fonction du temps qui va être nécessaire pour aborder ces thèmes, si ces thèmes sont plus simples. Ici, vous voyez donc sur

cette diapo le calendrier proposé. Vous voyez des thèmes plus simples, une approche plus simple.

Lors de la réunion de Copenhague, l'année prochaine, on pourra présenter tout cela pour avoir donc l'opinion de la communauté. Les thèmes plus complexes vont demander plus de temps et donc, il faut anticiper que cette réunion de Copenhague, on va faire une présentation de la mise à jour de l'endroit où on en est. Ils ne présenteront leur décision finale que lors de la réunion de juin, l'année prochaine, et à ce moment-là, ils pourront présenter leurs conclusions à la communauté lors de la réunion du mois de juin 2017, pour les débats.

Donc, vous voyez qu'on essaie de diviser le travail en fonction de deux approches, plus simple et plus compliquée, de manière à pouvoir déterminer la manière la plus appropriée d'aborder chaque problème.

En ce qui concerne la façon dont vous pouvez participer à la Piste de travail numéro 2, nous voulons que davantage de personnes nous aident, en tant qu'observateur ou en tant que participant dans les sous-groupes, et c'est ici vraiment une opportunité pour tout le monde de participer. Donc, ceux qui veulent rentrer dans un sous-groupe, envoyez un email au personnel de l'ICANN, à l'adresse indiquée ici, et dites-nous si vous voulez travailler comme participant ou comme observateur.

Nous avons aussi une page Wiki qui travaille sur la Piste de travail numéro 2, sur laquelle vous trouverez tout le matériel, et vous avez le lien ici qui vous amènera à la page Wiki qui concerne donc les différents sous-groupes et les différents thèmes.

Nous allons prévoir une réunion le 27 juillet pour déterminer les dates de réunion de ces groupes, et nous allons diffuser le calendrier sur la page Wiki de la Piste de travail numéro 2, avec le calendrier, le programme et tout ce qui va avoir lieu dans le futur concernant donc cette Piste de travail numéro 2.

Je vous donne un petit peu maintenant le nom des personnes qui soutiennent le travail du CCWG et de la Piste de travail numéro 2. Au niveau du personnel, je suis Karen Mulberry, je suis la gestionnaire de programme. Je vais m'assurer que nous avons les personnes nécessaires, au bon endroit au bon moment. Nous avons Bernie Turcotte, qui est une personne que nous avons engagée, qui va se focaliser sur les notes des réunions et qui va gérer toute la partie de rédaction des documents et des réunions au niveau de la communauté et au niveau de l'ICANN. Ensuite, Brenda Brewer, au niveau du secrétariat, qui va organiser tous les détails pour les réunions, etc., les annonces, etc. Hillary Jett qui est notre soutien au niveau de la communication du personnel de l'ICANN, et qui va travailler sur toute la communication, la coordination avec le personnel et tout ce qui concerne le leadership aussi, voilà.

Voilà, comment nous sommes organisés donc pour cette Piste de travail numéro 2. Alors si vous avez des questions, je préfère peut-être les prendre à la fin si vous êtes d'accord.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Karen. Oui, nous laisserons la parole au public pour les questions à la fin. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Cheryl Langdon-Orr, et nous lui donnons la parole.

CHARYL LANGDON-ORR: Merci beaucoup, Tijani. S'il vous plait, passons à la prochaine diapo. Voilà, ici, vous voyez donc les rapporteurs.

Le premier point que nous allons aborder aujourd'hui dans cette Piste de travail numéro 2 est les organisations de soutien et le comité consultatif, et leurs responsabilités. C'est un travail à long terme, non pas de par la complexité, mais surtout parce que cela va demander la participation d'une révision interne de chaque SO et AC, et il y aura, il faudra analyser les opportunités qui existent au sein de notre organisation, etc.

Je vais revenir aux noms des rapporteurs. Moi-même, [inaudible] qui est un membre du groupe de parties prenantes et Steve DelBianco qui – que vous connaissez bien – qui travaille avec l'équipe de leadership pour la piste de travail numéro 1. Il n'a pas pu travailler avec moi comme co-rapporteur aujourd'hui. Il a décidé de travailler au niveau de la responsabilité des SO et des AC.

Le contexte. On a reconnu pendant la Piste de travail numéro 1, la recommandation 10 du rapport final. Je m'excuse, c'est le matin en Australie, et je ne suis pas tout à fait réveillée encore. Donc, je vais essayer d'être la plus claire possible. En tout cas, c'est une caractéristique essentielle pour avoir un modèle équilibré.

Je vais vous encourager à regarder dans le détail les fondements que donne l'équipe de recommandation. Et il faut savoir que si l'on veut que

le Conseil soit responsable et qu'on veut qu'il y ait un équilibre, les différentes composantes de l'ICANN – les organisations de soutien, le comité consultatif – ont un rôle aussi important à jouer dans le domaine de la responsabilité entre eux et au niveau de l'ICANN en tant que tel dans l'écosystème de l'Internet. Par conséquent, ce n'est pas quelque chose de très complexe. Je pense que c'est relativement clair et peu compliqué. Il faut en tout cas consacrer du temps et de l'énergie à ce point. Et à mon avis, une chose importante – si on rentre dans l'aspect clé de notre travail, il faut voir où se trouve At-Large au niveau... dans ce domaine.

Et je vais vous parler maintenant de l'impact potentiel de cette Piste de travail numéro 2 pour At-Large. Voyons donc cet impact pour At-Large. L'ALAC et les RALO d'une certaine façon ont un cadre de responsabilité bien établi et transparent pour leurs opérations à travers un système de révision des règles de procédure actuellement en cours. Et nous avons révisé les procédures opérationnelles de l'ALAC, de chaque AC et de chaque SO de façon à tenir compte des différentes activités concernant la sélection des candidats d'At-Large et de l'ALAC. Et l'organisation d'At-Large est en cours de révision actuellement. On est en train de faire un audit et il y a une révision qui est en train d'avoir lieu actuellement. Donc, notre travail va, je l'espère, se faire dans le cadre de cette révision et nous allons pouvoir analyser ce travail, et la plupart des AC et des SO vont aussi se retrouver à différents points de cette révision. Donc, il ne devrait pas y avoir trop d'impact négatif dans ce domaine pour l'ALAC, pour notre organisation. En tout cas, c'est ce que je pense.

Prochaine diapo.

Ici, nous allons parler de la diversité, et je vais donner la parole à Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci beaucoup. Sébastien Bachollet qui s'exprime depuis la partie française de ce webinaire, pour essayer que la diversité au niveau des langages soit utilisée du mieux possible. J'espère que ça ne posera pas de problème majeur à ceux qui sont dans la partie anglaise [Inaudible].

Donc, merci Cheryl de me passer la parole. Donc, la diversité est l'un des dix points qui va être étudié dans le cadre de cette deuxième phase de travail du groupe de travail sur la responsabilité de l'ICANN. Il y a ici deux rapporteurs, qui viennent tous les deux d'Afrique.

Et l'objectif, c'est de travailler sur les sujets qui sont relatifs à la diversité. Comment est-ce qu'on la met en place? Comment est-ce qu'on l'améliore par rapport à chacune des structures, que ce soit le directoire, le comité de nomination, les organisations de support et les organisations de conseil, mais aussi l'équipe de revue et l'ensemble des groupes de travail multi acteurs qui sont dans l'organisation pour effectivement arriver à une réelle ou à une complète représentation de la diversité des vues, des origines, des intérêts de la communauté Internet globale.

D'un autre côté, doit être prise en compte aussi l'importance de la compétence et de l'expérience. Et donc, comment est-ce qu'on peut faire en sorte d'améliorer la diversité tout en n'oubliant ni la compétence, ni l'expérience qui sont utiles pour que le travail que nous faisons à l'ICANN puisse progresser.

Ce point de vue de la diversité a une approche multidimensionnelle qui sera nécessaire pour prendre en compte le maximum d'éléments. Alors, bien évidemment, on ne pourra pas tout mesurer et chaque groupe ne pourra pas avoir l'ensemble des éléments de la diversité, mais c'est un sujet sur lequel on doit travailler. Cheryl a avancé la question de savoir si c'était facile. Donc, si c'était du court terme ou du long terme. J'imagine que sur la diversité, on devrait pouvoir faire ça pour le mois de février. Donc, la période courte, mais j'attendrais d'avoir eu une première discussion avec les rapporteurs et l'ensemble des membres de ce groupe de travail pour être plus précis sur ce sujet-là.

Ensuite, quelle sont les incidences, les conséquences pour l'ALAC ? L'ALAC ou At-Large est déjà une organisation qui a pris en compte la diversité de par sa structure, puisque l'ensemble des organes que nous avons sont liés aux régions. Donc, il y a une balance régionale. L'ALAC a été la première organisation de l'ICANN à réellement prendre en compte la diversité linguistique, puisque nous travaillons dans trois langues différentes, et on voit dans les différentes réunions l'utilité que ça a pour pouvoir intégrer plus de personnes, pour une diversité plus grande. Et en général, il y a une tentative soit directement par l'ALAC, soit avec [Inaudible] d'avoir un certain, une certaine balance des genres.

Mais, il y a certainement, il y aura certainement des choses à améliorer. Par exemple, les questions de représentativité sous régionale, du genre on peut toujours faire mieux, et la prise en compte de la plus grande des différences de culture, dans la – en particulier de ceux qui deviennent des leaders de nos structures. Voilà pour ce thème, et permettez-moi de repasser la parole à Cheryl pour le thème suivant.

Merci.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci beaucoup, Sébastien.

Je vois que nos interprètes ont fait un excellent travail et qu'il n'y a pas eu de problèmes entre le français et l'anglais.

Les droits de l'homme maintenant, c'est un travail à long terme puisque c'est un travail qui aborde un thème complexe. J'ai mis entre parenthèses que c'est un problème complexe qui ne devrait peut-être pas l'être. Voyons un petit peu le contexte depuis la Piste de travail numéro 1. Il y a eu un groupe de travail – numéro 4 – qui se consacrait à la question des droits de l'homme au sein du CCWG Responsabilité et donc qui se consacrait à ce thème en particulier, les droits de l'homme dans le contexte de la mission de l'ICANN et des valeurs principales de l'ICANN. C'est très important et ceux d'entre vous qui ont participé, qui ont travaillé avec ce groupe de travail, savent que les droits de l'homme ici sont appliqués dans le contexte des responsabilités de l'ICANN.

Un groupe guidé par la communauté qui a été actif pendant un bon moment, appelé le Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociétaire et corporative de l'ICANN concernant les droits de l'homme – CCWP-HR – a été aussi actif, comme l'un des rapporteurs de ce groupe a participé à l'intégration et au matériel échangé dans ce domaine. Et ce qui rend l'aspect un petit peu plus complexe peut-être.

Beaucoup de membres de ce CCWP-HR, de ce groupe, qui est un groupe non-officiel de l'ICANN, ont été actifs au sein du groupe de CCWG Responsabilité et ont travaillé sur les droits de l'homme et sur les

problèmes des droits de l'homme, qui sont des problèmes que nous devons aborder parce qu'ils sont très importants d'une certaine manière et pour donner une responsabilité, présenter la responsabilité de l'ICANN au reste du monde. Nous avons à travailler activement pour nous assurer que les droits de l'homme sont restés dans notre agenda, notre programme, et qu'ils étaient vraiment abordés.

Et les droits de l'homme ont un impact et se trouvent dans une liste de documents, parmi des informations qui sont disponibles pour l'ICANN. Vous trouverez tout cela sur la page Wiki. Je suis sûre que le personnel ajoutera tout cela à la page Wiki de la Piste de travail numéro 2 et cela se trouvera dans les documents qui seront donc fournis.

C'est important de développer un cadre d'interprétation pour les droits de l'homme. Quand on regarde la Piste de travail numéro 2, et si on suit les pages Wiki individuelles pour chaque thème, on se rend compte qu'il y a beaucoup de documents et que ces documents doivent être mis à jour et réunis. Finalement, le rôle principal de ce groupe de travail sur les droits de l'homme est de développer ce qu'on appelle le cadre d'interprétation pour les droits de l'homme. FOI-HR, c'est le sigle qui correspond à ce cadre de travail. Il s'agit d'un aspect de fondation qui doit être en place avant que nos statuts constitutifs soient modifiés. Le cadre d'interprétation est très important pour l'endroit où nous sommes actuellement dans le domaine de l'analyse de ce problème et pour être ouvert à différentes interprétations ou opinions selon les participants et la perspective de chaque personne. Il est important qu'il y ait donc un accord concernant les valeurs et la définition, la terminologie utilisée, dans le domaine des droits de l'homme de façon à ce que cette représentation soit efficace et qu'on puisse couvrir toutes

les exigences liées aux droits de l'homme et à l'ICANN, au sein de notre organisation.

Bien, prochaine diapo. Ici, nous allons redonner la parole à Sébastien qui va nous parler de la juridiction. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci beaucoup, Cheryl. Sébastien Bachollet.

Donc, effectivement la question de juridiction. Il y a deux rapporteurs, l'un qui vient d'Amérique du Nord et l'autre de l'Asie-Pacifique. La question était au début très vaste et incluait l'ensemble des questions de juridiction, y compris est-ce que l'ICANN devrait déménager son siège social dans un autre pays, est-ce que l'ensemble des contrats devrait être rédigé dans le cadre de ce nouveau pays, est-ce qu'il faudrait refaire toutes les Bylaws. Et après beaucoup de discussions et en particulier dans le cadre qui nous a été donné par le département du commerce américain pour le travail de cette transition de la supervision par ce même département du commerce américain sur la fonction IANA, il était assez clair que l'objectif n'était pas de déménager l'ICANN ailleurs que là où elle a été mise en place, c'est-à-dire en Californie. Ceci étant dit, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des questions de juridiction qui se posent, qui sont plus concentrées sur est-ce que... Comment est-ce qu'on peut améliorer la responsabilité de l'ICANN en utilisant, suivant les actions qui sont menées, les lois applicables dans d'autres juridictions que celles de Californie (États-Unis).

Donc, c'est ce travail-là qui va être entamé, essentiellement sur la question donc des contrats, de la résolution des litiges et de la loi qui s'applique à ces éléments-là. Voilà.

Donc, maintenant quelles sont les conséquences pour At-Large? Je pense qu'elles ne sont pas très importantes. L'une des raisons, c'est qu'aujourd'hui quand nous, utilisateur individuel ou utilisateur d'un – ou qui avait enregistré un nom de domaine, il est en général clair que c'est la loi nationale ou locale qui s'applique si effectivement nous avons acheté ce nom de domaine au près d'un fournisseur installé localement. La question est un peu différente s'il n'y a pas de fournisseurs locaux. En général, il y en a, mais s'il n'y en a pas ou si pour des raisons diverses et variées, on a pris un contrat avec un fournisseur à l'étranger, et auquel cas, il faut bien faire attention à quelle est la loi qui s'applique. Est-ce que ce serait le lieu où l'utilisateur final est installé ou bien celui où le fournisseur est installé? Ça, c'est dans le contrat qui est signé entre, en général, le bureau d'enregistrement ou ses revendeurs et l'utilisateur.

Le fait qu'il y ait des changements possibles dans les lois applicables pour les offices d'enregistrement et/ou les bureaux d'enregistrement pourraient avoir un certain nombre d'effets sur nous, sur les utilisateurs que nous représentons, et donc il est important de suivre ce domaine-là aussi dans le cadre de ces travaux de la deuxième période.

Merci, et bien maintenant, je renvoie le ballon de rugby à Cheryl, qui va nous parler de choses très compliquées qu'est le CEP, mais nous sommes là pour faire de la coopération. À toi.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Sébastien. Et la question que nous avons maintenant est une question dont on parle beaucoup en ce moment, c'est la révision d'un sujet qui s'appelle le CEP, qui est le Processus d'Engagement Coopératif. Il est intéressant de savoir que pour moi, il s'agit d'un travail au court terme, qui est relativement complexe. C'est un processus qui a commencé il y a plus longtemps et qui fait partie d'un cadre de travail plus large, qui est la révision de tous les processus dans le cadre de notre travail de responsabilité. Or, il a été détaillé spécifiquement à ce Processus d'Engagement Coopératif. Et l'opportunité, cela a été évoqué à la Piste 4, au chapitre 4 des statuts constitutifs de l'ICANN qui portent sur la responsabilité et les révisions. Les statuts constitutifs comprennent différentes mesures, bien sûr l'engagement coopératif. Je vous invite et vous encourage d'ailleurs à lire les statuts constitutifs, qui incluent tellement d'informations importantes pour l'ICANN et pour nous en tant que communauté.

Mais des fois – c'est au moins ce que je pense, les processus de révision sont des processus à trois parties. Il faut toujours que l'on ait la possibilité d'arriver à une étape de médiation et d'accord avant de lancer un processus de révision indépendant. Si la médiation n'est pas possible et qu'il n'y a pas d'accord, nous allons passer au processus de révision indépendant dont nous allons parler par la suite, qui pourrait coûter beaucoup d'argent, prendre beaucoup de temps et bien sûr, nous donner beaucoup de maux de tête.

Comme vous voyez – puisqu'on parle du processus d'engagement coopératif, ce processus devrait être considéré comme une activité supplémentaire et parallèle aux différents mécanismes de révision de l'ICANN, et surtout en matière d'IRP, donc de processus de révision

indépendant, qui ont été amendés en vertu des travaux qui ont été réalisés au cours de la Piste de travail 1 et qui ont été proposés pour la Piste de travail 2. Et donc, la révision du processus complète ces révisions des mécanismes IRP des deux pistes de travail. C'est pourquoi je parle donc d'une activité supplémentaire. Et je pense que toute personne qui connaît le droit pourrait comprendre, suivre et collaborer avec cette initiative de révision du CEB.

Passons maintenant à l'impact potentiel pour At-Large. Je dirais que l'impact pour At-Large serait limité au-delà des impacts associés à ceux qui sont déjà offerts à la communauté habilitée, au-delà donc de ces grandes modifications qui impliquent la création d'une communauté habilitée, qui pourra participer et avoir le statut nécessaire pour pouvoir lancer et initier des processus de réexamen communautaire et des processus de révision indépendants. Ces changements, qui sont les conséquences des activités qui ont été en cours en ce moment, auront sans doute un impact considérable sur la communauté At-Large.

Je vais maintenant redonner la parole à Sébastien pour qu'il continue.
Merci.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci beaucoup. Sébastien Bachollet. La question de la responsabilité du personnel de l'ICANN : deux rapporteurs, l'une venant d'Amérique du Nord et l'autre d'Asie-Pacifique.

L'idée bien évidemment, il faut être clair, ce n'est pas de dire que le personnel travaille mal ou qu'ils font des choses qui ne sont pas bien.

Mais comme nous sommes dans un processus global d'améliorer la responsabilité de l'ICANN en général et de l'ensemble de ses structures, il nous a semblé évident qu'il fallait aussi qu'on parle du personnel. On a parlé du directoire, on parle des organisations de support et des organisations de conseil, et on parle aussi bien évidemment du personnel.

L'objectif de cette phase, ce sera de développer un document qui décrira le plus clairement possible le rôle du personnel vis-à-vis du directoire et de l'ensemble de la communauté. Il faudra qu'il y ait dans ce document une description générale des pouvoirs qui sont donnés au staff par décision – au personnel, pardon, sur décision du directoire de l'ICANN, et ce dans ce cadre-là, qui nécessite une décision a posteriori du directoire ou celles qui sont directement de la responsabilité du personnel, pour que les choses soient claires, pour qu'on sache qui est responsable de quoi. Quand on cherche le responsable, que l'on sache à qui s'adresser. Ce groupe devra aussi considérer la mise en place d'un code de conduite avec des critères liés à la transparence, la formation, et des indicateurs – KPI – de performance qui devront être suivis par le personnel dans tout ce qui correspond à leur interaction avec les différents acteurs de la communauté.

La mise en place d'une revue et d'une enquête régulière et indépendante pour essayer de voir quels sont les progrès qui ont été effectués depuis la fois précédente et d'identifier les endroits où il pourrait y avoir nécessité d'améliorer les choses. Et bien évidemment, d'établir un processus approprié pour tout ce qui est l'escalade des questions pour qu'à la fois, le personnel et les membres de la communauté – pardon, puissent soulever des questions.

Et que l'on sache, là aussi, quel est le processus qui sera mis en œuvre. On peut par exemple dans At-Large ou RALO, on peut demander à celui ou à celle avec qui il est en contact et puis, s'il n'y a pas de réponse ou la réponse ne correspond pas aux attentes, monter l'étage au-dessus qui serait le directeur, là en l'occurrence ici la directrice d'At-Large, et puis si encore une fois, il y a un souci, aller vers le vice-président en charge de la définition de l'avis politique, puis s'il le faut, aller jusqu'au Président-Directeur général de l'ICANN. C'est l'ensemble de ces processus-là qu'il faudra définir.

Et il est souhaité que le travail dans ce domaine-là soit étroitement lié avec ce qui est fait dans la partie de l'Ombudsman dont nous parlerons tout à l'heure. C'est le dernier thème à l'ordre du jour. Quels sont les impacts sur At-Large ? Pas d'un impact direct. Mais tout ce qui va améliorer le fonctionnement de l'organisation va améliorer le fonctionnement d'At-Large, le fonctionnement de l'ALAC et donc, ce sont des choses utiles pour tous.

Merci, et maintenant, je repasse la parole à Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Sébastien. Nous allons maintenant considérer l'une des questions de la Piste de travail 2, qui a été la moins comprise peut-être, et c'est la question des directives pour les normes de comportement du Conseil d'administration. Notre rapporteur au sein de ce sous-groupe est Lori Schulman, et nous espérons qu'elle pourra nous aider à éclaircir un peu la question, étant donné qu'il y a eu tant de différentes interprétations et de mauvaises interprétations surtout de cette question.

Le contexte de cette question des directives est qu'au cours des travaux pour conclure les recommandations concernant la révocation du Conseil d'administration, il a été soulevé qu'il fallait savoir si les membres du Conseil d'administration pouvaient rejeter des réclamations des membres ou de la communauté sur des comportements ou des déclarations des membres du Conseil d'administration faites au cours du processus de révocation du Conseil d'administration.

On se demandait donc si le Conseil d'administration pourrait avoir le droit de rejeter les réclamations de la communauté ; bien qu'il ne pourrait pas soutenir les exigences qu'un membre du Conseil élu rejette les réclamations de ce type, le Conseil soutenait l'élaboration d'un processus d'indemnisation à travers lequel les membres de la communauté, qui participent au processus de révocation du Conseil d'administration ou de destitution des membres individuels du Conseil d'administration, auraient le droit d'être indemnisés par l'ICANN si leur comportement n'était pas adéquat et s'il était remis en question. Ils auraient donc le droit – comme je disais – de recevoir cette indemnisation de la part de l'ICANN si c'était le cas. Il était pour nous une situation très réelle pour nous d'avoir des individus qui participent à ce type de processus et bien sûr, on pensait qu'il était probable que les personnes individuelles participant à de tels processus pourraient risquer d'avoir un effet négatif au sein du Conseil d'administration.

Si les personnes étaient soutenues dans leur demande de révocation ou de destitution d'un membre du Conseil d'administration, on se demandait s'il n'était pas utile de considérer d'avoir des directives claires et qui s'appliquent à toutes les discussions au sein de l'ICANN, et non seulement exclusives à un ensemble de circonstances auxquelles la

communauté participe comme la destitution d'un directeur, d'un administrateur ou la révocation de l'ensemble du Conseil d'administration. Donc, on se demandait quels étaient les niveaux appropriés auxquels on devrait appliquer ce type de directives.

Concernant l'impact potentiel pour At-Large, l'impact est faible ou relativement faible, au-delà de l'impact associé aux changements apportés à la communauté habilitée au sein de laquelle At-Large ou l'ALAC spécifiquement est un participant-décideur qui aura maintenant un rôle direct au processus de révocation du Conseil d'administration ou de destitution des membres du Conseil d'administration. Donc, cela sera un défi à considérer dans l'avenir au moment de participer à un processus de destitution d'un membre ou de révocation de l'ensemble du Conseil d'administration. Or, si les membres avaient un ensemble de directives claires à suivre, il serait plus difficile de s'opposer à ce que font les membres.

Donc, suite à un nombre de discussions qui, j'espère, auront précisé un peu notre travail sur cette question, je vais maintenant donner la parole à Sébastien pour qu'il continue avec la transparence.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci Cheryl. Sébastien Bachollet. Donc effectivement, la question de la transparence. On pourrait se dire, on n'arrête pas d'en parler. C'est déjà, tout est fait. L'ICANN est déjà complètement transparent. Quand quiconque pose une question, il y a la réponse ou chacun peut la trouver au fin fond du site web. Mais c'est un sujet pour notre deuxième phase de travail du sous-groupe. Deux rapporteurs, tous les deux d'Amérique du Nord et tous les deux du GNSO, et tous les deux de

la partie qui n'a pas de contrat avec l'ICANN, l'un de la Business constituency et l'autre du NCUC.

Donc l'idée, c'est de se concentrer sur quatre thèmes utiles pour améliorer la transparence de l'ICANN sur la question autour de la politique d'ouverture ou d'accessibilité des documents que des membres de la communauté souhaiteraient pouvoir consulter. Donc aujourd'hui, il y a un certain nombre de limites, un certain nombre d'acteurs de l'ICANN qui souhaitent que ce soit amélioré, qu'il y ait une visibilité plus grande et un accès plus facile à la documentation qui est à l'ICANN.

Le deuxième sujet est celui lié aux interactions entre l'ICANN – quand on dit ICANN, c'est l'ensemble de ses structures (le personnel, le Board, etc.), les interactions qu'il peut avoir avec les gouvernements. Je dirais en dehors de tout ce qu'on voit, c'est-à-dire les réunions du GAC et il y en a d'autres pour montrer comment ça se passe.

Troisième point, c'est l'amélioration de la politique qui existe aujourd'hui de gens – whistleblowers, de ceux qui viennent et où ils savent des choses, et qui veulent pouvoir les faire connaître à l'ensemble de la communauté – des lanceurs d'alerte comme on dit en bon français.

Et puis, le quatrième point, c'est la transparence des délibérations du directoire. Les conséquences possibles sur At-Large, d'une part si la politique évolue sur l'accès aux documents produits par l'organisation, At-Large en bénéficiera, que ce soit l'ALAC ou les RALO et même les structures membres de l'organisation. Il y aura une meilleure visibilité sur les contacts qui seront pris entre l'ICANN, que ce soit le directoire, le

personnel, le Directeur général ou toute autre personne liée au gouvernement.

De temps en temps, on s'aperçoit que quelqu'un de l'ICANN rend visite à nos ministres et on n'est pas au courant, comment est-ce que cette information pourrait être donnée avant, pendant et après ? C'est un sujet de débat. Il sera plus facile pour nous de comprendre les décisions qui ont été prises par le Board en sachant comment se sont passées les délibérations. Et puis, ça pourrait avoir comme conséquence aussi – même si on a déjà beaucoup travaillé dans cette direction-là – pour nous-mêmes, de façon interne, les RALO ou l'ALAC, comment ils prennent les décisions, comment est-ce que se font les choix des leaders, les élections, etc. Et donc, c'est un sujet important qui nécessite de la transparence et votre participation, comme à ceux des autres sujets, est la bienvenue.

Cheryl, je te repasse la parole. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Sébastien. Je passe maintenant à ce dont je parlais tout à l'heure, qui est le processus de révision indépendante, étape 2. Donc, l'IRP étape 2. C'est un travail qui n'est pas complexe, mais qui est au court terme, et donc demande assez de travail de notre part. C'est un travail qui est très spécialisé, mais qui est déjà en cours, étant donné que c'est une reprise des activités qui ont déjà été réalisées au cours de la Piste de travail 1, dans le cadre de la transition et dans le cadre surtout de l'équipe de supervision de la mise en œuvre de l'IRP.

La mission de l'équipe est donc de réviser les résultats du conseiller juridique et de rapporter ce qui a été fait au CCWG. Donc, voilà le contexte et la mission du groupe. Toutes ces informations sont bien sûr publiées sur la page wiki à laquelle vous avez le lien sur cette diapo, que je vais montrer maintenant. Et la mission, comme je disais que vous trouverez sur la page wiki, est de considérer les conseils du conseiller juridique qui travaille pour cette équipe de supervision de la mise en œuvre de l'IRP et d'informer le CCWG des résultats de ces conseils.

Ce que vous voyez à l'écran en ce moment est la liste des documents qui ont été élaborés à ce jour dans le cadre de cette deuxième étape de l'IRP. Donc, vous voyez qu'il y a déjà beaucoup de travail qui a déjà été fait. Et nous avons besoin de beaucoup de participation. Donc, je vous encourage de tout cœur à accéder à ce lien, de voir tout ce qui a été fait, de consulter les documents, et de vous informer à ce sujet.

Passons maintenant à l'impact potentiel de cela pour At-Large. L'impact est limité pour At-Large dans la mesure où cela n'est pas lié aux changements associés à la création de la communauté habilitée. Bien sûr, cela est un changement substantiel qui nous permet en tant que membre de la communauté, en tant que participant-décideur de la communauté habilitée, d'avoir le droit de demander l'initiation de processus de réexamen et de processus de révision indépendant.

Bien. On passe maintenant à Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci. Sébastien Bachollet. Je vais vous parler – si je ne me trompe pas, nous en sommes au deuxième sujet ou celui lié à l'Ombudsman et à son

bureau. J'en suis le rapporteur. Le rôle de l'Ombudsman a déjà évolué dans le cadre de la première phase de nos travaux puisqu'il a inclus la responsabilité du bureau de l'Ombudsman d'être ceux qui vont faire la première revue sur le fond, substantive, dès qu'il y a une demande de reconsidération. Et donc, cela a déjà été intégré dans ses fonctions.

En plus, l'autre groupe de travail, celui sur l'évolution de la fonction IANA et en particulier du rôle du gouvernement américain dans la supervision de la fonction IANA, a identifié un nouveau rôle pour l'Ombudsman ; c'est dans son bureau que sera posé toutes les plaintes, toutes les demandes d'amélioration, tout ce qui n'est pas bien fait par la future structure qui va prendre la suite, en charge de la fonction IANA.

Ça s'appelle PTI, Post-Transition IANA, mais uniquement sur la partie des noms de domaine. Donc, pas sur les autres éléments que sont les protocoles et les adresses IP. Le groupe de travail, du moins cette phase de travail, va aussi voir s'il y a des rôles supplémentaires que l'Ombudsman devra faire.

Il y a un certain nombre de propositions qui ont été faites dans les discussions avec le dernier document du groupe de travail sur la responsabilité de l'ICANN. Il faudra faire deux choses : vérifier comment ces nouveaux rôles du bureau de l'Ombudsman vont interagir avec les autres mécanismes pour éviter bien évidemment toute duplication ou toute chose qui serait faite en double et améliorer l'efficacité globale du système et de l'organisation.

Tout ça se fera sur la base ou en plus de ce qui est aujourd'hui le rôle de l'Ombudsman et donc ça, c'est dans les Bylaws de l'ICANN actuels, dans

le règlement actuel de l'ICANN, dans ses statuts et ils sont aussi décrits de façon plus affinée dans le cadre de travail du bureau de l'Ombudsman. Et donc, c'est tous ces éléments-là qui vont être discutés dans ce groupe de travail, sachant – je pense que c'est important de le mettre en valeur – que l'Ombudsman actuel est en train de terminer son mandat et que le Board, le directoire, est celui qui décide d'embaucher, de qui ils embauchent comme Ombudsman. Dans l'état actuel du fonctionnement, la structure a décidé de mettre un terme à ce que le contrat aille jusqu'à son terme et que l'ouverture à des candidatures allait se faire pour la prochaine étape. Donc, c'est bientôt puisque l'Ombudsman actuel s'en va – je ne sais pas si ce n'est pas là, cette fin de semaine ou dans quelques jours, mais pendant l'intérim, c'est son adjoint qui va le remplacer. Et donc, c'est d'autant plus important que ce travail-là se fasse rapidement, parce que je pense qu'il serait utile que ça soit intégré dans les demandes avant d'embaucher le prochain Ombudsman.

Maintenant, quels sont les impacts sur At-Large ? Bon, bien évidemment comme je l'ai dit, l'Ombudsman, le bureau de l'Ombudsman aura plus de responsabilités. Il en a avec la précédente phase de travail et il va sûrement en avoir avec cette phase-là. At-Large pourra prendre avantage de l'ensemble de ces nouvelles responsabilités, mais aussi vraisemblablement, aider l'Ombudsman à le mettre en place, car nous sommes l'une des structures qui avons la plus grande extension mondiale et donc, des besoins spécifiques.

Donc, Cheryl dit qu'il est déjà parti, je croyais que c'était le 22, mais peut-être qu'effectivement, il est déjà parti. Mais de toute façon, [inaudible] continuera d'assurer, d'aider son remplaçant intérimaire

avant de complètement disparaître de son travail. Et puis, peut-être qu'il continuera ou reviendra comme un participant, comme il pourrait s'il le décidait.

Voilà, je crois qu'avec ça, Cheryl et moi, avons terminé nos présentations, des items qui ont été évoqués. Et j'espère que ça a été clair pour tous et je suis que, Cheryl et moi, sommes prêts à répondre à des questions pas trop compliquées, s'il vous plaît, que vous pourriez avoir sur ces différents thèmes. Et je repasse la parole, je suppose, à Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Et merci beaucoup, Sébastien. Merci beaucoup, Cheryl, pour votre présentation à tous les deux en tout cas. Je pense que ça n'aura pas été trop compliqué pour les participants de ce webinar auxquels vous avez essayé d'expliquer de quoi il s'agissait, de donner les acronymes. Donc, je crois que ça a été très complet. J'espère que vos présentations ont donné la possibilité à nos participants de poser des questions de façon à ce qu'ils comprennent mieux tout ce qui concerne la Piste de travail numéro deux et qu'ils puissent y participer.

Par conséquent, nous allons maintenant donner la parole à Terri, qui va poser quelques questions pour le quiz.

TERRI AGNEW:

Merci Tijani et merci aux présentateurs. Nous allons maintenant vous poser cinq questions qui vont maintenant apparaître sur votre écran.

Première question. Est-ce qu'il est possible de participer comme participant ou observateur à chaque thème de cette Piste de travail numéro 2 ? S'il vous plait, répondez par oui ou par non. Et je pense que la réponse est donnée. Alors, quelle était la réponse correcte ? Oui, c'était oui.

CHERYL LANGDON ORR: Comme Karen l'a dit, vous allez pouvoir envoyer un email au personnel, à icann.org, et vous dites si vous voulez participer ou travailler, participer au travail de ces groupes de travail, comme participant ou observateur.

TERRI AGNEW: Combien de thèmes vont être considérés dans le cadre de la Piste de travail numéro 2 ? Huit, neuf ou dix ? S'il vous plait, vous pouvez voter. Allez-y. S'il vous plait, donnez-nous la bonne réponse. Nous demandons aux présentateurs de donner la bonne réponse.

TIJANI BEN JEMAA: Je vais intervenir. La bonne réponse était neuf, mais nous avons un thème additionnel qui a été, qui venait de la Piste de travail numéro 1 et qui est le travail additionnel de l'IRP. La bonne réponse est neuf ; les personnes qui ont répondu dix n'ont pas fait une erreur, mais disons que dans le cadre de la Piste de travail numéro 2, c'est neuf thèmes plus un thème qui vient de la Piste de travail numéro 1.

TERRI AGNEW: Passons à la question trois : quelle est la date butoir pour les thèmes plus simples ou plus légers ? Décembre 2016, février 2017 ou mai 2017 ? S'il vous plait, vous pouvez voter. Allez-y. Et le présentateur nous donne la réponse correcte, s'il vous plait.

SÉBASTIEN BACHOLLET: La réponse correcte est février.

TIJANI BEN JEMAA: La réponse correcte est le mois de février 2017.

TERRI AGNEW: Merci. Nous passons à la quatrième question du quiz. Quel est le thème pour lequel Cheryl Langdon-Orr est rapporteur ? Alors, juridiction, directives pour les conduites de bonne foi et responsabilité des SO et des AC ? Vous pouvez voter. Présentateurs s'il vous plait, donnez-nous la bonne réponse.

CHERYL LANGDON-ORR: Je sais cette réponse, ce serait la responsabilité des AC et des SO.

TERRI AGNEW: Merci. Nous avons une question de plus dans notre quiz. Quel est le thème pour lequel Sébastien Bachollet est le rapporteur ? Ombudsman, la révision du CEP ou les droits de l'homme ? Vous pouvez voter. Bien. Le présentateur va nous donner la bonne réponse.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Donc, ce n'était pas très difficile, puisque c'était la dernière partie de la présentation. Effectivement, ceux qui ont répondu Ombudsman ont eu raison. Et donc, c'est celui-là dont Sébastien Bachollet a la charge. Merci.

TERRI AGNEW: Merci à tous d'avoir participé à ce quiz. Nous allons maintenant passer aux questions et aux réponses. Vous pouvez lever la main sur Adobe Connect si vous êtes sur Adobe Connect, vous pouvez aussi écrire votre question dans l'emplacement prévu à cet effet, en bas à gauche de votre écran.

TIJANI BEN JEMAA: Et bien maintenant, nous offrons donc la parole au public ; si vous avez des questions à poser, allez-y. Et j'aimerais qu'il y ait des questions.

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, on aimerait bien qu'il y ait des questions. Oui.

TIJANI BEN JEMAA: S'il n'y a pas de questions, je voudrais faire une petite remarque. Ce n'est pas une question, c'est un commentaire donc. Les droits de l'homme. Le sous-groupe qui travaille dans ce domaine, comme Cheryl l'a dit, a un devoir principal qui est de définir le cadre d'interprétation des droits de l'homme au sein de la mission de l'ICANN. Ce sous-groupe fera d'autres choses dans cette Piste de travail numéro 2, mais comme vous le savez, les droits de l'homme sont un thème qui donnent lieu à beaucoup de controverses au sein du CCWG, parce qu'il y a deux

positions différentes. Selon certains, puisque nous n'avons pas ici un contenu et qu'il s'agit seulement de numéros et de noms, il n'y a pas de problème de droits de l'homme.

Mais il y en a par exemple pour le WHOIS, pour la protection des données aussi, il y a un problème des droits de l'homme qui est lié à tout cela. On peut dire que ce n'est pas l'activité principale de l'ICANN et c'est pour cela qu'il y a eu des rejets au sein du CCWG. Beaucoup de gens ne voulaient pas inclure le problème des droits de l'homme dans leurs activités. Maintenant que le groupe a décidé d'aborder ce problème des droits de l'homme dans la Piste de travail numéro 2, les statuts constitutifs ont été modifiés pour inclure l'engagement, parmi les engagements de l'ICANN, les considérations liées aux droits de l'homme. Mais cet engagement ne va pas entrer en vigueur pour le cadre d'interprétation des droits de l'homme dans la mission de l'ICANN tant que cela n'est pas défini. Et donc, le travail principal de ce groupe – je dirais l'unique travail de ce groupe – est de définir le cadre d'interprétation des droits de l'homme au sein de la mission de l'ICANN.

Maureen, vous avez la parole.

MAUREEN HILYARD:

Merci beaucoup, Tijani. Cheryl a déjà répondu à ma question dans le chat, donc je vous remercie.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. Maureen, vous pouvez la poser directement votre question, de façon à ce que tout le monde puisse bénéficier de la réponse de Cheryl. S'il vous plait, posez votre question.

MAUREEN HILYARD: Merci Tijani. Et ma question était parce qu'il y a beaucoup de gens qui se sentent un petit peu, qui ont peur de ne pas avoir les compétences nécessaires. Donc, quelles sont les compétences que l'on attend des participants ? Et que les gens ont peur de ne pas avoir les compétences nécessaires pour participer comme ils le voudraient. Et par conséquent, c'était ma question, était donc : est-ce que les gens veulent participer...

CHERYL LANGDON-ORR: Si je peux répondre, Tijani, il est très important de dire que tout le monde est bienvenu et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé auparavant dans la Piste de travail numéro 1. Différents documents sont préparés par chacun de nos groupes, chacun de nos sous-groupes, et ils fournissent suffisamment de préparation pour la participation totale dans chaque groupe, et je dirais même que même les gens qui n'ont pas suffisamment d'expérience vont trouver des documents et des ressources qui vont les aider à obtenir de l'expérience et avoir une bonne préparation pour pouvoir travailler dans le groupe de la Piste de travail numéro 2.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Cheryl. J'ai deux mains levées. Je vais donner la parole à Alberto Soto. Alberto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO: Merci beaucoup, Tijani. Un commentaire pour Maureen. Je n'ai pas vraiment les connaissances nécessaires pour être un participant actif. En

général, je participe à toutes les réunions du WS2. J'essaie de participer en donnant mon opinion, des commentaires, et des fois, je n'ai pas une connaissance complète du système. Donc, je pense que ce serait, s'il y a des gens qui ont des connaissances ou qui n'ont pas un niveau de connaissances suffisant, ils doivent quand même participer. Parce que c'est mon cas, j'ai fait des commentaires, on a tenu compte de mon opinion. Je pense que tout le monde peut participer et que finalement, cela nous permet d'obtenir et d'acquérir ce savoir.

Lorsque l'on parle des droits de l'homme, je sais qu'il y a beaucoup de controverse. C'est la même chose lorsque l'on parle d'un autre thème, qui n'a pas été inclus ou qui n'ont pas été inclus, il s'agit de l'intérêt public, un thème qui n'a pas été inclus dans la liste. Parce qu'il n'y a pas de définitions locales ou internationales de l'intérêt public, et c'est pour cela que cela pose des problèmes lorsque nous discutons de ces thèmes.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Alberto Soto. Je dirais que oui, que tout le monde peut participer sans qu'il soit nécessaire d'avoir des connaissances spéciales dans un domaine quelconque. Tout le monde a le droit de participer. Et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à la Piste de travail numéro 1, non plus aux travaux de la Piste de travail numéro 1. Tout le monde est encouragé à participer, c'est très important que l'on entende la voix de l'utilisateur final, de l'utilisateur final, et votre voix. Merci.

Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui, je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qui vient d'être dit, mais qu'effectivement, je crois qu'il faut souligner le fait qu'il y ait différentes possibilités. Il faut juste être observateur, juste étant entre guillemets bien évidemment, il peut être participant ; donc interagir. Mais ce que je crois qui est important ici, c'est que c'est une très bonne occasion de commencer à s'intéresser à un sujet. Ce sont des sujets qui sont relativement circonscrits, s'il y en a un qui vous intéresse, allez-y même si aujourd'hui vous n'avez pas de compétences ; au bout du travail qui aura été mené dans ce groupe-là, vous aurez plus de compétences et donc, vous pourrez ensuite intervenir plus facilement sur ces sujets-là.

C'est relativement rare qu'à l'ICANN, on se retrouve dans une situation où on a un sujet bien délimité, avec un temps de travail limité, et donc c'est vraiment une opportunité à saisir pour tous ceux qu'ils le pourraient et le souhaiteraient.

Merci.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Sébastien. Cheryl, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci Tijani. J'ai juste deux mots à ajouter. C'est juste qu'il faut que l'on remercie les personnes qui ont travaillé dans ces activités de la Piste de travail numéro 1 et de la Piste de travail numéro 2 aussi. C'est une expérience qui est difficile, qui exige beaucoup de travail et qui a exigé beaucoup de travail de la part de l'équipe de direction également, qui a déjà travaillé sur les activités de la Piste de travail 1. Il y a des personnes qui ont participé à ces Pistes de travail qui sont ici, qui sont des

membres d'At-Large, mais pour ceux qui ne le sont pas et qui sont ici, on voudrait également les remercier. Et je m'attends vraiment à pouvoir discuter avec vous des questions que nous avons entre les mains pour cette nouvelle Piste de travail 2.

Merci et bienvenue.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. Je voulais donner la parole brièvement à une personne qui pourrait être connectée à l'appel. Je ne sais pas, mais concernant le personnel, je dirais que nous sommes très contents d'avoir le soutien du personnel pour tous nos travaux. Nous avons beaucoup de travail à faire, et le personnel nous aide beaucoup, mais vraiment beaucoup. Je suis tout à fait sûr qu'on n'aurait pas pu faire tout ce que nous avons fait en si peu de temps si ce n'était pas grâce à ce soutien. Donc, je tiens à les remercier vraiment.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. En l'absence de commentaires, je donnerais donc la parole à Terri qui va vous poser les questions d'évaluation de cet appel.

TERRI AGNEW:

Merci Tijani. Nous avons sept questions d'évaluation de l'appel dont la première est : est-ce que l'heure ou l'horaire du séminaire était convenable ? Vous pouvez voter dès maintenant.

Question numéro deux : dans quelle région habitez-vous ? Votez, s'il vous plait, maintenant.

Question numéro trois : combien d'années d'expérience avez-vous au sein de la communauté de l'ICANN ? Votez maintenant, s'il vous plait.

Question numéro quatre : que pensez-vous de la technologie utilisée pendant le séminaire web ? Par exemple, de l'audio, de la vidéo et de la communication téléphonique. Veuillez voter s'il vous plait.

Question numéro cinq : est-ce que les présentateurs maîtrisaient le sujet ? Veuillez voter maintenant, s'il vous plait. Deux questions de plus.

Question numéro six : êtes-vous satisfaits du séminaire web ? Votez maintenant, s'il vous plait.

Et finalement, notre dernière question avant que je cède la parole : quels sont les sujets que vous souhaiteriez voir sur les séminaires à venir ? Veuillez voter maintenant.

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir rejoints aujourd'hui et je demande à ce point-là si Tijani, Cheryl, Karen ou Sébastien ont d'autres remarques à faire.

TIJANI BEN JEMAA:

Oui. Merci à tout le monde. Je voudrais demander aux participants de nous faire savoir quels sont les sujets qu'ils voudraient que l'on présente dans l'avenir. Si vous n'avez pas le temps maintenant ou que vous avez des idées à partager avec nous par la suite puisqu'elles ne vous viennent pas à l'esprit en ce moment, mais que vous aimeriez voir dans les séminaires web, veuillez s'il vous plait nous les faire parvenir par mail, vous pouvez l'envoyer au personnel ou à moi-même. Il est très important pour nous, parce que c'est à vous de nous dire ce qui vous

intéresse. Ces séminaires sont organisés pour vous, donc si vous avez un intérêt pour un sujet, faites-le-nous savoir. Envoyez-nous ces suggestions.

Il nous reste encore quelques minutes. Au cas où vous auriez des questions, levez la main ou prenez la parole. Si vous n'avez pas d'autres questions, ça veut dire que nous avons fait un très bon travail et dans ce cas-là, je vous remercie tous. Je remercie spécialement les présentateurs, Karen, Cheryl et Sébastien. Je remercie également Grace, qui a assisté à notre séminaire en dépit du fait qu'elle est très occupée et qu'elle a beaucoup de travail au sein de l'ICANN. Et je remercie également les interprètes qui sont toujours aussi patientes. Ce séminaire web vous a montré la qualité de leur travail, parce que tout ce que Sébastien a dit était clair et bien transmis. Pour moi, en tant que participant dans le canal anglais, je dirais que l'interprétation était très bonne vers l'anglais, en tout cas.

Merci beaucoup à tous. Je remercie notre personnel, Terri, Gisella, Heidi, Silvia, tout le monde. Je déclare maintenant ce séminaire web ajourné. Au revoir.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci beaucoup, Claire, de cette interprétation dans les deux sens. C'était très bien.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Vers le français, c'était Claire, mais vers l'anglais, c'était Camilla. Ce fut un plaisir.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Alors, merci Camilla. Merci Claire. Comme je n'entendais pas qui était l'autre. Mais merci à vous deux. C'est très important qu'on puisse utiliser ces outils. C'est pour ça que j'ai décidé aujourd'hui de venir dans la partie française pour faire ma présentation.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: C'est très, très bien. Je pense que c'est une très bonne idée.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Bon courage.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Au revoir.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Bonne journée, bonne nuit. Bonne quelque chose, quel que soit là où vous êtes.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Vous aussi, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Et à une prochaine fois, au revoir.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Au revoir, à bientôt. Au revoir, merci.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: [inaudible].

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]